

**Mise en place
d'un Système d'information Géographique
à la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 29 mars, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 21 mars 2017.

Présents : 26		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Maurice	LORQUIN	
M Alix	NABAJOTH	
M. Olivier	SERVA	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 2**Vice-Président:**

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Autre Conseillère Communautaire:

Mme Juliana FENGAROL
Procuration à Mme Suzelle SEVILLE

Excusés non représentés : 13**Vice-Présidents:**

M. Georges BREDET (8^{ème} Vice-Président)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX (14^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Alberta ALBERI
M. Max CELIGNY
Mme Lyliane PIQUION
M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

M. Georges BERGINA
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Harry DURIMEL
M. José GUIOLET
M. Jocelyn LEREMON
M. Jean-Charles SAGET

Absents : 9**Vice-Présidents :**

M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

M. Jean-Luc CELIGNY
M. Chazy CIRANY
Mme Solange LEBLANC
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN
Mme Ketty WALPO
Mme Nadège THÉOPHILE



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU** le Code de l'Environnement notamment son article L110-1;
- VU** la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire;
- VU** la délibération n°2006-257 du 5 décembre 2006 portant autorisation unique de traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par les collectivités locales ou leurs groupements à des fins de gestion de l'urbanisme ou de service public de l'assainissement non collectif et pouvant comporter un système d'information géographique
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Le Système d'Information Géographique de CAP Excellence permettra à la Communauté d'Agglomération de se doter d'un outil de connaissance de son territoire communautaire et participera à la gestion efficiente et durable de son territoire. Il favorisera un travail en synergie des services et des partenaires de la collectivité, tout en offrant aux élus et aux administrés une représentation cartographique des actions menées sur le territoire.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1– D'approuver la mise en place d'un Système d'information Géographique à la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 2– D'autoriser le président à signer la convention de partenariat de la plateforme d'information Géographique Karugéo.

ARTICLE 3– De dégager les moyens nécessaires humains et financiers pour conduire cette démarche en compatibilité avec les nécessités du budget communautaire.

ARTICLE 4- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires institutionnels locaux et nationaux concernés, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaire	% de financement	Montant
FEDER	70%	102 500 €
CAP EXCELLENCE	20%	34 000 €
AUTRE	10 %	17 000 €
TOTAL	100%	153 500 €

ARTICLE 5 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme



Pointe-À-Pitre, le

10 AVR. 2017

Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 10 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 10 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 10 AVR. 2017



2025